



Paris, le 7 mai 2015

Communiqué de presse

La modulation des allocations familiales favorise les allocataires les plus pauvres : le CNAFAL satisfait

Le CNAFAL a été le seul mouvement familial à approuver la modulation du versement des allocations familiales en fonction des tranches de revenus. L'UNAF nous a tenu des discours apocalyptiques sur la ruine des familles et la fin de l'universalité des allocations ; seul le CNAFAL s'est inscrit en faux et a considéré que plus de **justice sociale** dans la politique familiale allait dans le bon sens et ne mettait, en aucun cas, en cause l'architecture de la politique familiale, mise en place depuis les années 1970. (voir [l'argumentaire : Face aux discours apocalyptiques et aux contre-vérités sur le site du CNAFAL www.cnafal.org](http://www.cnafal.org))

Les premiers effets se font sentir et ils sont mesurables :

2,1 millions de familles défavorisées perçoivent, en moyenne, 67 € d'aide publique supplémentaire chaque mois.

430 000 ménages pauvres bénéficient d'une majoration du complément familial, 745 000 foyers bénéficient d'une revalorisation des montants de l'allocation de soutien familial.

Plus de la moitié des familles bénéficiaires sont monoparentales, dont on sait qu'elles font partie des familles les plus pauvres, avec les familles nombreuses à bas revenus.

Il est incontestable et le CNAFAL s'en félicite, que les effets de cette réforme sont beaucoup plus redistributifs. Les plus aisés bénéficiaient, jusqu'à présent, de transferts sociaux et fiscaux plus importants que le reste de la population

Le journal « Les Echos » note que les plus riches des familles avaient en moyenne **350 € d'aide mensuelle** ; il va leur en rester 230 € en moyenne et les plus pauvres auront 284 € par mois, à l'achèvement de la réforme.

Par ailleurs, le CNAFAL regrette que le versement de la « **prime de naissance** » (qui est sous conditions de ressources), ait été repoussé du 7^{ème} mois de la grossesse au lendemain de la naissance. Cela met en difficulté certains ménages. Cette disposition est mesquine et ne fait faire aucune économie !

Toutefois, le CNAFAL se pose la question : est-ce que l'on doit considérer les revenus supérieurs à **2 130 €** par mois, comme riches ! Il met en garde contre un **écrasement** des classes moyennes inférieures. C'est la raison pour laquelle le CNAFAL aurait préféré aller à une fiscalisation des allocations, à partir d'un certain niveau de revenu. Il faut aussi alourdir la fiscalité sur les dividendes, confisquer les produits financiers issus de la fraude fiscale, interdire les retraites chapeaux ! A quand une vraie réforme fiscale ?

Jean-Marie Bonnemayre,
Président,
06 87 37 16 64.

Marie-Odile Pellé-Printanier,
Vice-Présidente
06 85 88 60 78

Jean-François Chalot,
Secrétaire général,
07 89 05 54 64.



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net